

CONDITIONS DU CONCOURS

1. **“HAUSPOZ” Euskal Herriko Akordeoi Elkarte**, en collaboration avec **L’Hôtel de Ville d’Arrasate** et le **Gouvernement Départementale de Gipuzkoa** convoque le **XVI Competition International d’Accordéon “Arrasate Hiria”**, qui se déroulera à Arrasate-Mondragón (Pays Basque) du **5 au 8 de décembre, 2008**.
2. Le concours est public et ouvert aux solistes de toutes nationalités.
3. L’oeuvre imposée sera envoyée gratuitement sur demande.
4. Les droits de participation s’élèvent a **60 €** et seront envoyés à l’organisation avec le formulaire d’inscription.
5. Avec le formulaire d’inscription dûment rempli (a la machine ou en majuscules) et les droits de participation, le candidat enverra deux photographies récentes (9x12 cm.) en blanc et noir, ainsi qu’un curriculum vitae succinct.
6. Toute cette documentation devra parvenir **au plus tard le 30 septembre de 2008** (le cachet postal faisant foi) à l’adresse suivante:

“HAUSPOZ” Euskal Herriko Akordeoi Elkarte
XVI Competition International d’Accordéon “Arrasate Hiria”
49 Postakutxa
20120 Hernani (Gipuzkoa)
ESPAGNE
Tel./Fax 34 943 33 19 31
Tel. móvil 34 606 14 03 52
E-mail: info@hauspoz.org
www.hauspoz.org

En renvoyant tous ces documents le candidat accepte les conditions du concours. En cas de désaccords le texte de la version espagnole est décisif.

7. L’organisation confirmera par écrit le droit de participation au concours ainsi que le jour d’arrivée avant le 3 novembre de 2008. Les candidats qui arrivent en retard pourront être exclus du concours.
8. Les partitions doivent être remises en **5 exemplaires** à l’arrivée à Arrasate.
9. Le candidat sera nourri et logé par l’organisation endevrant payer a sa arrive’e la quantité de 80 euros, comme aide par ces frais.
10. L’organisation se réserve le droit de selectionner des candidats sur **Currículum Vitae**.

DEROULEMENT DU CONOURS

1. Le jury sera constitué par des musiciens éminents de différents pays.
2. Les décisions du jury sont sans appel.
3. Le concours se composera de deux tours dont le dernier comprendra au minimum le 50% du total des candidats.

Le programme du concours comprendra:

PREMIER TOUR

- a) "Musica ricercata" G. Ligety mov. I,II,III et V (arr. Max Bonnay) (Schott Musik, Allemagne)
- b) Preludio et Fuga de "Clavier Bien Tempéré" I-II (J. S. Bach)
- c) Une oeuvre au choix parmi les suivantes:
 - "Tango" L. De Pablo
 - "Phantasie 84" J. Ganzer
 - "De Profundis" S. Gubaidulina (Ed. Intermusik Shmülling, Allemagne).
 - "Gena" J. Kaipainen (Ed. Wilhelm Hansen, Danmark)
 - "Aztarnak" R. Lazkano (Ed. Chant du Monde, France)
 - "Jeux d'Anches" M. Lindbergena (Ed. Wilhelm Hansen, Danmark)
 - "Lluvia" S. Martinez
 - "Flashing" A. Nordheim (Ed. Wilhelm Hansen, Danmark)
 - "Izpi" Zuriñe F. Gerenabarrena (Ed. Hauspoz, Euskadi)
 - "Introducción y Tocata" P. Norgard
 - "Flashing" A. Nordheim (Ed. Wilhelm Hansen, Danmark)

DEUXIEME TOUR

Un programme libre d'entre 25 et 30 minutes avec:

- a) Deux oeuvres originales pour accordéon.
 - b) Le rest du programme au choix
4. Dans le cas où la composition du programme d'un candidat ne réponde pas aux conditions du concours, il pourra être pénalisé dans sa ponctuation finale.
 5. Le programme libre devra être exécuté selon l'ordre et le contenu du formulaire d'inscription.
 6. L'interprétation du programme entier pourra se faire tant par coeur qu'avec partitions.
 7. Chaque candidat est libre d'exécuter son programme avec l'instrument de son choix. Les instruments électroniques et les bandes magnetiques ne sont pas autorisés.
 8. L'organisation se réserve le droit de retransmettre par radio ou télévision les épreuves de concours, ainsi que d'enregistrer, produire et distribuer les programmes interprétés. Les candidats n'en recevront aucune retribution économique.
 9. L'ordre de passage sera décidé la veille du concours par tirage au sort.

10. PRIX

- 1° - **3.600 €**, diplôme, trophée et une tournée de concerts estimée en **1.000 €**.
- 2° - **1.800 €**, diplôme et trophée.
- 3° - **900 €**, diplôme et trophée.

L'organisation invitera le vainqueur du concours à offrir une série de concerts, pendant le déroulement du *XVII Competition International d'Accordéon "Arrasate Hiria"* avec tous frais payés.

Il est aussi invité par l'organisation du *Festival International d'Accordéon de Kragujevac* à participer dans ce festival, qui aura lieu en Yougoslavie en juillet de l'année 2009.

L'organisation, avec l'accord du président du jury, se réserve le droit de déclarer les prix non attribués.

VAINQUEURS DU CONCOURS INTERNATIONAL D'ACCORDÉON "ARRASATE HIRIA"

1993:	Pavel Fenyuk
1994:	Claudio Jacomucci
1995:	Philippe Bourlois
1996:	Janne Rätttyä
1997:	Iñigo Aizpiolea
1998:	Dragan Vasiljevic
1999:	Sergei Voitenko
2000:	Aidar Gainullin
2001:	Mikhail Burlakov
2002:	Sergei Osokin
2003:	Kyryll Chtibine
2004:	Non attribuée
2005:	Vladimir Chernikh
2006:	Vincent Lermet

JURY AUX ÉDITIONS PRÉCEDENTES

D. Iñaki Alberdi
D. Max Bonnay
D. Claudio Jacomucci
D. Mogens Ellegaard
D. Francisco Escudero
D. Jon Faulstad
D. Pavel Fenyuk
D. José Antonio Hontoria
D. Stefan Hussong
D. Carlos Iturralde
D. Sergei Koblov
Dña. Amaia Liceaga
D. Friedrich Lips
D. Jacques Mornet
Dña. Elsbeth Moser
D. Owen Murray
D. Bogdan Precz
D. Matti Rantanen
D. Herbert Scheibernreif
Dña. Mie Miki Schenck
D. Viatcheslav Semionov
D. Vojin Vasovic
D. Cao Xiao-qing